

NEWS

SOLIDARNOŚĆ

Bi-mensuel

1-15 janvier 1989

n° 125

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

CREATION DU COMITE CIVIQUE AUPRES DU PRESIDENT DE NSZZ SOLIDARNOSC LECH WALESA

COMMUNIQUE DU COMITE CIVIQUE

Réunis le 18 décembre 1988, à l'invitation du Président de NSZZ "Solidarnosc" Lech Walesa, nous soussignés, représentants de Solidarnosc et d'autres milieux indépendants, décidons de nous définir dorénavant comme Comité Civique auprès du Président de NSZZ "Solidarnosc".

Notre but est de présenter les opinions de milieux sociaux indépendants, d'exprimer les besoins et intérêts sociaux ainsi que de formuler et de présenter des programmes d'action. L'introduction de réformes politiques et économiques ne sera possible qu'avec un large appui social. Ce soutien ne peut être obtenu que par une juste information de la société sur la situation, par la prise en considération des avis et des desiderata de différents milieux ainsi que par l'engagement d'une discussion publique et d'une confrontation d'opinions. Cela permettra de rechercher les meilleures solutions. Dans ce projet, nous voulons être ouverts à diverses initiatives et coopérations avec des personnes extérieures à notre cercle.

Le Comité décide de :

- mener systématiquement des travaux sur l'analyse des problèmes importants du pays et de se réunir au moins tous les trois mois pour leur examen,
- constituer des commissions qui auront pour but d'étudier les différents domaines de la vie et de présenter au Comité Civique les informations et propositions adéquates,
- informer l'opinion publique sur les travaux, les opinions et propositions du Comité.

Des commissions pour les matières suivantes sont constituées et les personnes suivantes sont chargées de leur organisation :

1. Commission du **Pluralisme Syndical** - Tadeusz MAZOWIECKI
2. Commission des **Réformes Politiques** - Bronislaw GEREMEK
3. Commission du **Droit et de l'Administration de la Justice** - Adam STRZEMBOSZ
4. Commission des **Conditions de Vie, de Travail et de Politique Sociale** - Jan ROSNER
5. Commission de la **Politique et de la Réforme Economique** - Witold TRZECIAKOWSKI
6. Commission de l'**Agriculture** - Andrzej STELMACHOWSKI
7. Commission du **Logement** - Aleksander PASZYNSKI
8. Commission de la **Santé** - Zofia KURATOWSKA
9. Commission de l'**Enseignement et de l'Education** - Henryk SAMSONOWICZ
10. Commission de la **Culture et de la Communication Sociale** - Andrzej WAJDA
11. Commission de l'**Autogestion Territoriale** - Jerzy REGULSKI
12. Commission de la **Protection du Milieu et des Réserves Naturelles** - Stefan KOZLOWSKI
13. Commission des **Associations et Organisations Sociales** - Klemens SZANIAWSKI
14. Commission pour la **Coopération avec les Minorités Nationales** - Marek EDELMAN
15. Commission pour la **Jeunesse** - Pawel CZARTORYSKI

Le Comité demande que les groupes constitués pour la préparation de la table ronde poursuivent leurs travaux et servent de bases organiques pour les autres commissions; de même, le Comité décide que tous les membres du Comité se joindront activement à leurs travaux. Les Commissions peuvent inviter à collaborer avec eux des militants et spécialistes de différents milieux. Ils peuvent également constituer des groupes pour les charger des problèmes les plus importants ou de questions immédiates. Le Comité charge les commissions d'entreprendre sans délai leurs travaux, de choisir leurs présidents, de préparer des programmes d'actions ainsi que de les soumettre au Comité dans les trois mois.

Le Comité crée un Secrétariat permanent. Le Secrétaire en est Henryk Wujec; avec les secrétaires-adjoints Jacek Moskwa et Kazimierz Woycicki. Le Secrétariat présentera au Comité un projet de règlement.

4° P. 12007

DECLARATION DU COMITE CIVIL AUPRES DU PRESIDENT DE NSZZ SOLIDARNOSC, LECH WALESZA

1. Dans la déclaration du 11 septembre 1988, nous exprimions la conviction du besoin urgent des réformes économiques, sociales et politiques, ainsi que de la signification essentielle de la question du rétablissement de "Solidarnosc" et du pluralisme syndical. Nous maintenons cette position et regrettons qu'au cours des trois derniers mois, aucun progrès n'est intervenu sur la voie de la négociation.

2. L'absence de décision sur la légalisation de "Solidarnosc" comme syndicat indépendant constitue la raison principale du blocage de la situation. Sans cette décision, un courant suffisant et crédible en faveur des réformes ne sera pas créé. Après le débat télévisé Walesa - Miodowicz et après la visite du Président de NSZZ "Solidarnosc" à Paris, l'autorité sociale et morale de NSZZ "Solidarnosc" s'est amplifiée.

3. Le maintien des structures de direction anciennes, établies à l'époque du stalinisme, crée une situation dangereuse pour l'avenir du pays. Contrairement aux affirmations verbales, on maintient toujours le primat de la politique sur l'économie, et la procédure même de prise de décisions aussi importantes que celles portant sur les Chantiers de Gdansk ou l'usine FSO de Varsovie, révèle le caractère arbitraire de l'action des autorités centrales. Le déséquilibre du marché et l'appauvrissement du monde du travail s'approfondissent. La politique consistant à remplacer les réformes économiques par de nouvelles hausses de prix, ainsi qu'elle fut appliquée pendant les sept dernières années, devrait être fermement rejetée. Les réformes ne peuvent être faites ni contre la société, ni sans sa participation active. La société a la conviction que les mesures réformistes actuelles ne sont pas menées dans son intérêt.

4. Il n'y a pas d'autre voie que celle de profondes réformes de l'état et de l'économie, celle de la reconstruction de la société civile, celle de la constitution d'une représentation sociale rurale, celle

d'un rejet définitif du modèle stalinien de l'économie et du pouvoir. Un mouvement en faveur de tels changements s'opère actuellement dans de nombreux pays de notre partie de l'Europe. La société polonaise y attache de sérieuses attentes. Nous exprimons l'espoir que l'option politique réformiste prendra également le dessus dans les structures du pouvoir de la République Populaire de Pologne. L'accord pour la légalisation de NSZZ "Solidarnosc" constituera pour l'opinion publique un signe clair que cet espoir commence à être rempli. Nous affirmons avec force: le dialogue social deviendra alors possible et les négociations peuvent être engagées immédiatement. Les conflits apparaissant dans la vie publique doivent être l'objet de débats publics dans les mass-média. Les Polonais doivent se trouver conscients de leur identité dans toute la richesse de la nature pluraliste de la tradition polonaise. L'opinion publique polonaise n'acceptera plus jamais qu'on appelle le mensonge vérité et l'oppression liberté.

5. Nous avons conscience que la Pologne se trouve à l'approche de situations difficiles et conflictuelles. C'est précisément pour cela qu'il faut rechercher des compromis quant à la manière de résoudre les conflits, de construire les institutions nécessaires à cette fin. On ne peut tarder, car l'impatience sociale augmente et une vive radicalisation des comportements et des positions intervient. Dans la vie publique, apparaît la danger d'une réponse à la violence par la violence. Nous considérons indispensable dans la situation présente que toutes les parties présentes sur la scène sociale polonaise rejettent son utilisation.

6. Nous considérons que sans rapide mise au point entre les parties du conflit d'un nouveau programme de changements politiques allant dans le sens de la démocratie, toute chance de compromis sera gaspillée. Nous déclarons notre pleine bonne volonté de faire encore un effort pour qu'il n'en soit pas ainsi.

RASSEMBLE à l'invitation de Lech Walesa, le groupe des "soixante" (devenus "cent-vingt" depuis leur première rencontre en mai 87; voir la liste des membres dans le NEWS n° 92) représentant les milieux intellectuel, scientifique, artistique avait pour but d'adopter des positions indépendantes sur des thèmes autres que strictement syndicaux. Il a pris à présent une structure formelle qui l'apparente à un gouvernement "de l'ombre" et en fait un véritable représentant politique de la société polonaise.

LE COMITE CIVIQUE fait allusion au point 3 de sa déclaration (voir plus haut) au mode de prise de décisions économiques par le gouvernement, en prenant pour exemple l'usine automobile FSO de Zeranol, près de Varsovie. Comme dans le cas des Chantiers "Lénine" de Gdansk, en violation du principe d'autonomie des entreprises, le pouvoir s'est ingéré directement dans la gestion de FSO pour imposer sans consultation aucune sa décision. Le 1er décembre dernier, après plus de 4 ans de négociations, FSO paraphait avec FIAT un contrat de

N° 125

licence pour la construction en Pologne d'une automobile familiale de moyenne cylindrée (pour une production annuelle de 200 mille automobiles). A la mi-décembre, le ministre de l'industrie Wilczek a suspendu ce contrat et annoncé la réorientation de toute l'industrie automobile polonaise vers la production exclusive d'une petite voiture (Fiat 126p et plus tard son successeur) à une quantité prévue (600 mille véhicules par an) qui devrait satisfaire la demande intérieure. Cet objectif paraît bien ambitieux au vu de la production présente: 290 mille autos en 86, dont 201 mille Fiat 126p. Les protestations contre la décision du ministre ont été nombreuses: le directeur de FSO a donné sa démission, le conseil autogestionnaire s'oppose à cette mesure.

DE NOUVELLES HAUSSES DE PRIX sont entrées en vigueur en Pologne à partir du 1er janvier 89; elles portent sur l'essence dont le rationnement introduit il y a 7 ans a été levé (augmentation de 60%), les voitures de fabrication polonaise (hausse de 120 à 180%), les automobiles des pays de l'est (hausse jusqu'à 300%) et les tarifs PTT (+ 40%). Le sucre dont le rationnement a été levé il y a à peine plus d'un an augmente de 27%. On annonce encore de nouvelles hausses dans l'avenir. Sur le "marché libre", seul moyen de se procurer une automobile (l'attente dans les magasins d'état dépasse largement les trois ans), les prix de la Fiat 126p (5 millions zl) et de la Polonez (11,5 millions zl) ont quintuplé en deux ans.

"SIEC", le Réseau des Grandes Entreprises, indique que les coûts de subsistance minimale s'élevaient en septembre 88 à 19.300 zlotys par personne. Le minimum social calculé par "Siec" (coûts de subsistance plus de modestes dépenses pour les loisirs, vacances, ameublement, épargne) se situait à 103.600 zl pour une famille de 4 personnes. Rappelons qu'un salaire moyen dans l'économie étatisée est de 45.000 zl environ.

Alors qu'antérieurement, elle se situait autour de 22%, l'inflation annuelle était de 80% en septembre dernier; on craint qu'elle atteigne les 100% pour l'année 88.

Dans ces conditions, la moitié de la population polonaise ne dispose pas du minimum social.

REVENDEICATIONS DANS LES ENTREPRISES

A Bystrzyca Klodzka, (région de Wroclaw), le 21.X, 50 chauffeurs du Transport Forrestier ont proclamé une grève d'occupation. E conduits par leur directeur, ils se sont rendus devant le siège municipal du Parti où une hausse salariale de 10% leur a été promise.

Aux usines lainières "Norbelana" de LODZ, les ouvriers de l'atelier de finition ont fait grève le 25.X pendant une heure et demi pour revendiquer une hausse de 20 mille zl. Le directeur leur en a proposé 5 mille. La désorganisation de la production dans l'usine est la cause du faible niveau des salaires, environ 30 mille zl par mois.

A la fonderie "Zamech" de ELBLAG, environ mille ouvriers ont mené une grève les 10 et 11.XI revendiquant une hausse de 10.000 zl, accordée par la direction.

A l'aciérie de GLOGOW, lors d'un meeting, le troisième déjà, convoqué par le Comité d'Organisation de NSZZ "Solidarnosc", le directeur a déclaré le 8.XI que les règlements en vigueur ne lui permettaient pas

de reconnaître le Comité comme représentant du personnel. Il a promis un complément salarial d'inflation de 15 mille zl; les participants du meeting (env. mille ouvriers) ont jugé cette offre insuffisante, ils revendiquent 20 mille zl.

Au service des transports ferroviaires des Aciéries Lénine de NOWA HUTA, les cheminots ont mené du 15.XI à la mi-décembre une action de protestation en refusant de prester les jours fériés et des heures supplémentaires; ils s'insurgent contre les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail (non-respect des règles de sécurité-hygiène, relevé également par l'Inspection du Travail; durée des prestations, parfois 16 heures sans interruption). Les accidents graves se multiplient: le 24.XI, un ouvrier qui avait été déplacé de son poste habituel, Stanislaw Szemplinski, est mort. Se dérobant pendant des semaines, la direction a finalement accepté le 1.XII de recevoir le Comité d'Organisation de NSZZ "Solidarnosc" qui a présenté ses revendications: égalisation des salaires au plus haut barème (actuellement, pour un même travail, la différence de rémunération entre un ouvrier affilié au néo-syndicat OPZZ et un "non-syndiqué" est de 30 zlotys de l'heure), augmentation de tous les salaires de 50 zl/h. Le chef de l'usine n'a proposé qu'une hausse de 10 zl pour les plus bas salaires et de 40 zl pour "ceux qui se mettent en évidence". L'action de protestation devait se poursuivre.

A l'aciérie de STALOWA WOLA, le 26.X, environ 80% du personnel a travaillé avec des brassards rouge et blanc en protestation contre le licenciement de Wieslaw Turasz et Wieslaw Wojtas (licenciés en avril pour avoir organisé un meeting), ainsi que contre les sanctions frappant les membres de NSZZ "Solidarnosc" transférés à d'autres postes et lésés dans les rémunérations. Le 29.XI, le Tribunal a ordonné la réintégration à l'aciérie de Wieslaw Turasz.

Roman Sudol et Ryszard Szymanski, membres du Comité de Grève des Aciéries Stalowa Wola en août, ont été condamnés le 27.X par le tribunal de simple police de Stalowa Wola à 25 mille zlotys d'amende chacun plus 1.500 zl de frais de procédure pour "infractions aux règlements militaires". Les deux militants en sanction de leur engagement durant les grèves avaient été rappelés à l'armée et avaient refusé de se rendre à la convocation. Le tribunal les a condamnés en dépit des garanties données par le général Kiszczak à Lech Walesa et au représentant de l'Episcopat lors de la négociation de la fin des grèves.

DANS LES ENTREPRISES, LES REPRESSIONS CONTRE LES MILITANTS DE NSZZ "Solidarnosc" SE POURSUIVENT:

Quatre membres du Comité d'Organisation (KO) de NSZZ "Solidarnosc" des usines mécaniques "Nimet" de NISKO, Marian Grzybowski, Jozef Sudol, Edward Gasiorek et Zdzislaw Sawicki ont été licenciés disciplinairement le 26.X pour avoir refusé d'être transférés à un poste non-conforme à leurs qualifications. C'est la réponse, particulièrement rapide, de la direction au dépôt par le Comité d'une demande d'enregistrement. Le personnel de "Nimet" a adressé une protestation à la direction. Les 4 militants ont contesté leur licenciement devant le tribunal qui, fin décembre, a ordonné leur réintégration à leur ancien poste, avec paiement du salaire par l'entreprise pendant la période de chômage.

La police (SB) a perquisitionné le 21.X le dispensaire hématologique de Varsovie, dirigé par le docteur

Zofia Kuratowska, membre de la Direction Nationale de Coordination des Services de Santé de NSZZ "Solidarnosc".

Jerzy Kacperski, président du KO "S" de l'usine Norbelana de LODZ, a été licencié le 21.XI pour ses activités.

Slawomir Stawiarz, militant de NSZZ "Solidarnosc", de l'usine électrique ZWSE de WROCLAW a été transféré, malgré une opposition médicale, de l'atelier mécanique à un poste de construction.

Jerzy Lipinski, ouvrier qualifié, président du KO "S" de "Dolmel" à WROCLAW a été affecté au ramassage des feuilles dans un centre de repos de l'usine "en raison d'une nécessité urgente de l'entreprise".

Des meetings réguliers, hebdomadaires sont devenus maintenant une habitude dans la plupart des mines de SILESIE qui ont fait grève en août. On tente d'y distribuer ouvertement la presse clandestine et d'y commu-

niquer des informations syndicales. La direction s'y oppose avec ses méthodes traditionnelles. L'ingénieur en chef de "Manifest Lipcowy", après un meeting le 22.XI sur le carreau de la mine (une nouveauté car jusque là, les meetings se tenaient devant l'entrée de la mine), a incité le président du Comité d'Entreprise Kazimierz Wlodarek à renoncer à ces réunions. Le 25.XI, les membres de l'ORMO (réserve civile de l'armée) de la mine ont interpellé deux mineurs militants de "S" qui distribuaient de la presse syndicale et les ont remis à la disposition de la police.

Les membres de l'ORMO de la mine "Morcinek" ont le 22.XI battu avec des câbles et des matraques Jerzy Palila à la sortie de son travail; ils lui faisaient payer ainsi sa participation à la grève d'août dernier.

A l'usine "Jelcz", Jan Rafalski a été licencié pour avoir organisé une réunion du personnel avec le comité d'entreprise de NSZZ "Solidarnosc".

LA BATU, Confédération des Syndicalistes Asiatiques, (organisation régionale de la Confédération Mondiale du Travail) réunie lors de son XIème Congrès à Manille du 14 au 18 décembre 88,

PREND NOTE de la présence des activités syndicales de NSZZ "Solidarnosc" à tous les niveaux, notamment celui des entreprises; et de sa volonté de négocier avec le gouvernement dans le cadre de la législation existante;

OBSERVE le caractère profondément syndical des demandes de NSZZ "Solidarnosc": reconnaissance de son droit légal à l'activité syndicale dans le contexte du pluralisme syndical et à des négociations sur les conditions de vie et de travail;

EXPRIME sa profonde admiration pour le courage, la détermination et le sens des responsabilités témoignés par les travailleurs polonais, les militants et les leaders de NSZZ "Solidarnosc", en particulier Lech Walesa;

CONDAMNE l'emprisonnement arbitraire et les licenciements des mineurs de Silésie et des métallurgistes de Nowa Huta du fait de grève;

CONDAMNE la décision anti-constitutionnelle du gouvernement suspendant la loi syndicale de 1982 qui reconnaît le pluralisme syndical;

DEMANDE l'application des Accords de Gdansk de Août 80 et la reconnaissance de l'action légale et constitutionnelle de NSZZ "Solidarnosc", en conformité avec les Conventions de l'OIT, signées et ratifiées par la République populaire de Pologne.

LE COMITE EXECUTIF de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, réuni à Madrid du 14 au 16 décembre, après avoir examiné la situation en Pologne, demande au Secrétaire-Général de la CISL

1) D'APPELER toutes les organisations affiliées et les Secrétariats professionnels internationaux à utiliser pleinement toutes les occasions d'appuyer l'exigence de relégaliser NSZZ "Solidarnosc", notamment par des représentations directes auprès des autorités polonaises, ainsi qu'en intervenant dans ce but, lorsque l'occasion s'en présente, auprès:

- de leurs gouvernements respectifs et
- de toutes les organisations gouvernementales internationales impliquées dans des programmes d'assistance à la République populaire de Pologne et auxquelles le mouvement syndical libre international peut avoir accès, tels par exemple le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou la Communauté Economique Européenne et
- de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences spécialisées, notamment l'O.I.T.;

2) D'INVITER les organisations affiliées et les S.P.I. à intensifier encore leur appui aux efforts de NSZZ "Solidarnosc" visant à renforcer ses activités et ses structures, y compris son Bureau de Coordination à l'Etranger, basé à Bruxelles, en particulier dans le domaine de l'organisation, de l'assistance humanitaire et juridique, de la formation syndicale et de l'information, et

3) DE CONTINUER à présenter, partout où cela est nécessaire, et de mettre en oeuvre les termes de la Résolution sur la Pologne adoptée par le 14e Congrès mondial de la C.I.S.L.
